

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
at
Moni
bel

***19006979***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

03 JAN. 2019

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0699.820.950

Dénomination

(en entier) : **"ENKI - ARCHITECTES" SPRL**

(en abrégé) : **ENKI**

Forme juridique : S.P.R.L.

Siège : **4, RUE DES SŒURS NOIRES 7000 MONS**
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission de Madame Doris Paglialunga et transfert des 50 parts Madame Doris Paglialunga à Monsieur Paul-Henri Bodart en date du 31 décembre 2018. - Transfert Siège social

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

"Enki-architectes" SPRL

Siège social Rue des Sœurs Noires, 4 – 7000 MONS

Numéro d'entreprise 0699.820.950

Est tenue exceptionnellement ce jour, le 6 décembre 2018 au siège social de la société, l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Bureau

La direction et la supervision de l'assemblée générale est assurée par le bureau, qui est composé comme suit :

le président : Monsieur Paul-Henri Bodart Gérant NN 83.06.21-325-54

le scrutateur : Madame Doris Paglialunga NN 86.02.06-376-03

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale est composée des associés présents ou représentés,

Exposé du président

Le président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Démission de la gérante Madame Doris Paglialunga NN 86.02.06-376-03

à la date du 31 décembre 2018.

2. Décharge Madame Doris Paglialunga de sa mission de gérante .

3. transfert de 50 parts de Madame Doris Paglialunga NN 86.02.06-376-03 à la date du 31 décembre 2018. à Monsieur Paul-Henri Bodart Gérant NN 83.06.21-325-54 à la date du 31/12/2018

4. Transfert du siège social de la société : Rue des Sœurs Noires 4 à 7000 Mons à la nouvelle adresse : Quai St Brice, 35 à 7500 TOURNAI .

Aucune convocation

Étant donné que l'ensemble des actions sont représentées et que tous les associés sont présents, les formalités de convocation ne doivent pas être établies.

II. Tous les associés présents se sont conformés aux conditions d'accès à l'assemblée générale.

III. Tous les associés ont pris connaissance des pièces mises à leur disposition conformément au Code des Sociétés.

Constatation de la validité de l'assemblée

Le scrutateur a vérifié cet exposé préalable et l'assemblée constate qu'il est correct.

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix.

Chaque action donne droit à une voix.

Délibération des points à l'ordre du jour

RESOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLEE :

1. approuve la démission de la gérante Madame Doris Paglialunga NN 86.02.06-376-03 à la date du 31 décembre 2018.
2. Donne décharge à la Gérante Madame Doris Paglialunga pour sa mission .
3. approuve le transfert de 50 parts de Madame Doris Paglialunga NN 86.02.06-376-03 à la date du 31 décembre 2018 à Monsieur Paul-Henri Bodart Gérant NN 83.06.21-325-54 à la date du 31/12/2018. retranscription dans le registre des parts.
4. Accepte le transfert du siège social de la société : Rue des Sœurs Noires 4 à 7000 Mons à la nouvelle adresse : Quai St Brice, 35 à 7500 TOURNAI .
Cette décision est prise à l'unanimité.

Dispositions finales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par les membres du bureau et les associés qui en ont fait la demande.

Monsieur Paul-Henri Bodart
Gérant

Madame Doris Paglialunga